Premier Timbre NFT Français

Bloc d'un timbre autocollant , valeur faciale de 8€.
Identification par micro-perforations.

Réalisé par l'Artiste Faunesque, le dessin représente un tourbillon d'objets sortant d'une boite aux lettres.
Tous les objets philatéliques sont en mouvement, rythme et rayonnement…
L'univers est poétique comme un rêve de couleurs pastels, parsemés de touches rouge ou rose vif
et de jaune pour rappeler certainement La Poste !...
L'Artiste Faunesque, lui-même entouré par la nature, qui lui procure certainement une source d'inspiration…

La philatélie a toujours été symbole d'innovations techniques depuis la création des timbres
(formes, encres spéciales ou odorantes, procédé de gaufrage, vernis, etc.)
Ce bloc s'inscrit dans la démarche des nouvelles tendances de la philatélie internationale,
à l'image de nombreux pays Européens.

L'émission d'un timbre physique, ayant valeur d'affranchissement , jusque là tout est normal,
mais lorsque celui-ci à un jumeau numérique sur un site du « Net »,
sommes-nous toujours dans le domaine philatélique ?
La Poste fait une nouvelle fois la démonstration de sa capacité à innover et à sensibiliser un nouveau type de collectionneur, plus jeune évidemment, au fait des réseaux sociaux, à quand nos albums sur le « Net » !…

Que veut dire NFT :

Un NFT, « Non Fongible Token », traduction française : « jeton non fongible » !
Vous en conviendrez, la traduction ne permet pas franchement d'éclaircir le propos, reprenons mot à mot :

Qu'est-ce qu'un « jeton » : c'est un actif numérique authentifié par la blockchain. Il se distingue bien sûr de l'actif physique, mais aussi de l'actif immatériel comme un brevet par exemple…
Il peut s'agir d'une unité de crypto-monnaie, mais aussi d'une œuvre d'art numérique associée à un certificat de propriété, nous sommes dans ce cas là actuellement !!!

Que veut dire « fongible » ou « non fongible » : on dit d'une chose qu'elle est « fongible » quand elle peut être remplacée par une chose analogue, par exemple un euro (ou un bitcoin) est fongible.

A contrario, une chose « non fongible » est unique et ne peut être remplacée par une autre. Une œuvre d'art est évidemment « non fongible » : on ne peut pas remplacer un Picasso par un Van Gogh, même s'ils ont la même valeur marchande…

Une fois que les notions de « jeton » et de « fongible » sont appréhendées, il devient plus simple de comprendre la notion de NFT. Il s'agit donc d'un actif numérique unique, impossible à remplacer par un autre.
Imaginez un fichier numérique, associé à un certificat d'authenticité infalsifiable, c'est exactement un NFT.
Son certificat le rend unique, vous pouvez le conserver, le transférer, le vendre ou le louer…

Chaque NFT est référencé avec un n° unique qui figure sur le support, pour garantir le côté aléatoire des codes, 900 000 ont été générés pour un final de 100 000 exemplaires mis en vente, 800 000 ont donc été détruits immédiatement d'après le Directeur adjoint de Philaposte !!!

La micro-perforation au laser (NFT dans un hexagone), garantie également le fait de ne pouvoir le falsifier par un quelconque procédé !…

Qu'apporte le NFT :

La preuve d'origine : un NFT apporte une donnée certifiée sur son origine. Il permet de vérifier un auteur et de mettre en place des cas d'utilisation. Détenir un NFT, c'est avoir une preuve de son origine.

Horodatage : chaque action sur un NFT (création, transfert, modification) est inscrite dans la blockchain, ce qui apporte l'immuabilité et une preuve certifiée.

Qualification : il est possible d'attacher des qualités immuables à un NFT, qui la suivront tout au long de sa vie. Exemple : achat lors du premier jour de son émission.

Possession unique : un NFT ne peut être détenu que par une seule personne à la fois, car il ne peut être dupliqué. Cela apporte une preuve certifiée de possession.

Transmission : un NFT peut être transmis d'une personne à une autre (avec ou sans restrictions) et conserver ses caractéristiques.

Indestructibles : un NFT ne peut pas être effacé, cela renforce les autres qualités et apporte de nouvelle possibilités.

La Poste s'est associée à WAGMI : référent sur ce marché pour développer la plateforme et le NFT.
Wagmi Studio est une agence de développement technique web3 française, leader dans la formation, la réalisation et la gestion de projets web3 pour de grands groupes.

Quel est le rôle de la blockchain : elle est le système qui permet de sécuriser les données liées aux NFT. Dès sa création, le NFT est inscrit dans la blockchain. La blockchain permet de suivre à la trace la vie du NFT, de sa création, en passant par toutes les étapes de transactions (achat, vente). Grâce à la blockchain, il est impossible de copier une œuvre NFT et de la revendre avec un faux certificat…

Concrètement , la blockchain est constituée d'un réseau d'ordinateurs, tous reliés entre eux. Aucun serveur ne centralise les données, les données sont cryptées et sécurisées. A la différence des réseaux classiques, aucun serveur ne centralise les données, mais des centaines d'acteurs partagent les données, en les cryptant et en les sécurisant . Ce système transparent permet à chacun de vérifier les informations liées au NFT.

Il existe plusieurs blockchain permettant de sécuriser les données des NFT, Philaposte a choisi de travailler avec la blockchain française Tezos.

Pour en savoir plus :

* Voir article dans «La Philatélie Française», page 4, de septembre-octobre 2023.
* Voir entretien avec le Directeur adjoint de Philaposte dans Atout-timbres de septembre-octobre 2023, pages 20 à 22, ainsi que les sites correspondants.
* Voir dossier de presse de La Poste lors de la publication du NFT.

Document réalisé par M. HENRY, octobre 2023.